

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT YVOINE

L'an deux mil cinq

Le 3 novembre, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de **Saint Yvoine** s'est réuni en **session publique ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de Nicole CABANES, Maire.

Date de la **convocation** du Conseil Municipal : 27.10.2005.

Présents : BONNEL J., CABANES N., CHANAL J.P., FEUR C., LAURENT T., OLEON P., SCHNEIDER M.T., TESTUD S.

Absent : VETSCH J.C.

Secrétaire de séance : FEUR Colette

Nombre de Conseillers :	
En exercice	9
Présents	8
Votants	8

MISE A DISPOSITION DU COLUMBARIUM

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide de la mise à disposition des emplacements du columbarium dans le nouveau cimetière.

Un plan annexé définira les références de chaque concession.

Les cases seront mises à disposition des demandeurs dans l'ordre de numérotation établi, sans possibilité de déroger à cette règle.

Chaque case pourra contenir jusqu'à 3 urnes funéraires.

La commune fournira la porte de la case du columbarium, qui sera réalisée à sa demande, par le fournisseur qu'elle choisira.

Par délibération du 27.09.2004, le tarif des concessions dans le columbarium a été défini comme suit :

- 1 case pour 30 ans : 300 €
- 1 case pour 50 ans : 400 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Reçu à la Sous-préfecture
d'ISSOIRE, le

28 NOV. 2005

Le Maire, Nicole CABANES

Reçu en Sous-Préfecture le :

Rendu exécutoire le :

5 DEC. 2005

